

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02.022

**Transports urbains :
vente de deux
autobus standard au
titre de l'année 2012**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.022**

MOBILITE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORTS URBAINS : VENTE DE DEUX AUTOBUS STANDARD AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation du service public des Transports Urbains, le GrandAngoulême met notamment à disposition du délégataire, les gros équipements, en particulier les autobus.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules au titre de l'année 2012, le GrandAngoulême a décidé d'acquérir 5 autobus standards, il convient donc de réformer et de vendre les véhicules dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

N° inventaire : TC-03/99
Type de véhicule : HEULIEZ type GX 317
Immatriculation : 6266 TA 16
N°parc STGA : 912
N° Chassis : VJ1PS09B400012228
Mise en circulation le 29/03/1999
Kilométrage 617 465 Kms
Valeur Net Comptable : 35 990,73 €
Valeur d'acquisition : 179 953,63 €

N° inventaire : TC-05/99
Type de véhicule : HEULIEZ type GX 317
Immatriculation : 6273 TA 16
N°parc STGA : 914
N° Chassis : VJ1PS09B400012230
Mise en circulation le 29/03/1999
Kilométrage 637 001 Kms
Valeur Net Comptable : 35 990,73 €
Valeur d'acquisition : 179 953,63 €

La société CARS ROBIN, située 115 ter route de Saint Jean d'Angély 16170 SAINT YRIEIX se porte acquéreur de ces véhicules pour un montant de 36 000 € chacun.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 janvier 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente des véhicules mentionnés ci-dessus pour un montant de 72 000 €.

DE PRECICER que le véhicule restera la propriété du GrandAngoulême jusqu'à complet paiement du prix, la responsabilité de ce véhicule étant toutefois transférée à l'acquéreur dès la cession de celui-ci.

D'IMPUTER la recette à l'article 775 du budget annexe transports en commun et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de ces biens du patrimoine communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2012	<u>Affiché le :</u> 07 février 2012